



## Le message du Président

Nos lecteurs et amis de la Fondation doivent bien connaître nos réalisations récentes et nos projets,

preuve de la vitalité de l'hôpital Foch. Organisme vivant, une institution privée comme Foch, qui aura 80 ans l'an prochain, évolue constamment pour s'adapter aux besoins de la santé et aux progrès des techniques. Elle doit, dans votre intérêt, faire les meilleurs choix dans la sélection et la formation de ses collaborateurs et savoir s'engager dans des voies résolument nouvelles. Au cours des dernières années, l'hôpital Foch a étendu sa compétence aux accidents vasculaires cérébraux, à la gériatrie, à la cardiologie interventionnelle, nommé 6 nouveaux chefs de service et augmenté son activité de 17 % par votre fréquentation. Pour faire face à des tâches nouvelles et continuer à rechercher l'excellence que demandent ses patients, il est nécessaire, vous le comprenez, de recentrer l'activité sur certaines consultations. Dans deux ans, il mettra en service dans son annexe en construction 30 000 m<sup>2</sup> supplémentaires, tout en poursuivant la rénovation de ses hébergements. Dans deux mois, il inaugurerà 24 lits réservés aux adolescents et aux jeunes adultes atteints de mucoviscidose bénéficiant d'équipements audiovisuels et de vie pratique innovants et conviviaux. Tous ces projets, tous ces progrès de notre hôpital indépendant et privé ont un coût. Aidez-nous à améliorer nos performances vers l'excellence à votre service. Répondez généreusement à nos courriers. Donnez, en lisant et en faisant lire autour de vous l'article consacré aux legs et donations.

*Georges Dominjon.*

## La Pharmacie de l'hôpital Foch

C'est une équipe d'une cinquantaine de personnes (agents administratifs ou de stérilisation, infirmières, préparateurs, pharmaciens)...

## Léguer à la Fondation Foch, c'est s'investir pour l'avenir...

Vous contribuerez ainsi activement à la construction de l'hôpital de demain...



Extension en cours de 30 000 m<sup>2</sup> sur les terrains acquis par la Fondation Foch au sud-est de l'hôpital actuel (entrée sur le centre ville de Suresnes, trois niveaux de parking).

**Dossier** La pharmacie de l'hôpital Foch p. 2 à 5

**Focus** Léguer à la Fondation Foch p. 6 à 7

**Brève** Foch à l'honneur p. 8

# La pharmacie de l'hôpital Foch

L'opportunité de rencontrer une personne de l'équipe pharmaceutique à l'hôpital est rare : en effet, les médicaments, prescrits lors de votre séjour, vous sont délivrés directement par le personnel infirmier et l'ordonnance de sortie, dans la majorité des cas, sera traitée par votre pharmacien de ville. Pourtant, c'est une équipe d'une cinquantaine de personnes (agents administratifs ou de stérilisation, infirmières, préparateurs et pharmaciens) qui met à disposition les médicaments prescrits et le matériel nécessaire aux soins et aux actes techniques de l'hôpital.

## Pourquoi une pharmacie dans un hôpital ?

Il y aurait au moins 600 ans que les médecins ont à leurs côtés des pharmaciens dans les hôpitaux. Les historiens citent l'existence d'une apothicairerie hospitalière à Arles, en 1408, après l'épidémie de peste de 1407 et à Orléans en 1488. Parmentier, apothicaire chef aux Invalides en 1766, n'est pas seulement promoteur de la pomme de terre. Il est aussi le rédacteur, en 1802, du premier code pharmaceutique où il désigne les médicaments les plus utiles et fixe les règles d'hygiène et de désinfection. En 1793, l'appellation officielle de pharmacien (du grec Pharmakon poison, remède) remplace celle d'apothicaire.

Pourtant, les dialogues de Molière témoignent d'un arsenal thérapeutique limité pour lutter contre les épidémies de l'époque. La thériaque, contre-poison décrit pour la première fois par le médecin de Néron, composée d'une cinquantaine d'éléments végétaux, animaux et chimiques,

considérée pendant des siècles comme une panacée, laisse dubitatif. "Thériaque" devenu aujourd'hui le nom d'une banque de données pharmaceutiques diffusée aux professionnels de santé, montre la diversité et la complexité des mécanismes d'action des médicaments disponibles, qui justifient, sans aucun doute, une expertise spécifique auprès des médecins et du personnel soignant.

## Que fait l'équipe pharmaceutique ?

**Elle sélectionne les médicaments nécessaires dans l'arsenal thérapeutique.**

À Foch, les médecins ont sélectionné avec les pharmaciens 1 300 présentations différentes de médicaments parmi la multiplicité des 10 000 proposées par le marché. Ce choix répond aux besoins des prescripteurs en couvrant la diversité des maladies, tout en limitant les coûts de gestion et les risques d'erreurs. À l'hôpital on parle en nom de produit (principe actif) comme dans les pays anglo-saxons sans mentionner la marque. Les pharmaciens privilégient ainsi les médicaments au meilleur rapport qualité/prix, en prenant en compte la qualité du conditionnement. C'est la politique actuelle des génériques qui est pratiquée depuis plus de vingt ans à Foch. Cette organisation implique que le médecin recherche dans une liste (livret thérapeutique) le produit équivalent souvent avec l'aide de l'équipe pharmaceutique. C'est la raison pour laquelle les médicaments qui vous sont délivrés peuvent avoir un nom et un conditionnement différents de ceux auxquels vous êtes habitué, alors même que le produit est identique.

**Elle effectue le contrôle et la traçabilité des médicaments qui nécessitent une surveillance accrue.**

Le contrôle des prescriptions est un des pivots de la sécurité du circuit du médicament. Ne pouvant le réaliser pour l'ensemble des produits, les pharmaciens ont accentué leur surveillance sur des classes de médicaments sensibles. La liste n'est pas exhaustive mais ce sont principalement :

- les antibiotiques puissants où l'intervention pharmaceutique se fait avec les bactériologistes,



L'apothicairerie du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'Hôtel des Invalides (*Cinq siècles de pharmacie hospitalière 1495-1995*, Éditions Hervas).

# La pharmacie de l'hôpital Foch

- les médicaments anticancéreux,
- les dérivés sanguins commercialisés par l'industrie pharmaceutique où l'enregistrement détaillé de chaque produit, de sa réception à sa destination finale, est indispensable pour réagir rapidement, lors du retrait d'un lot suspect demandé par l'agence de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS).

Des contrôles de qualité sont également effectués sur des produits ayant acquis le statut de médicaments. C'est le cas des préparations radiopharmaceutiques, utilisées lors d'un examen diagnostique en médecine nucléaire et contrôlées par un radio pharmacien. Intégré au sein de l'équipe de médecine nucléaire, Olivier Madar a assuré la formation des manipulateurs et apporté son expertise lors de l'installation du Tep-Scanner. On peut citer également les gaz médicaux (oxygène, air...), contrôlés lors d'intervention sur le réseau de l'hôpital, et les eaux de dilution des produits d'hémodialyse.

## **Elle assure les achats, la gestion, l'information et l'approvisionnement.**

Les contraintes budgétaires incitent les pharmaciens à optimiser leurs achats tout en restant attentifs aux demandes d'innovation des médecins, ce qui n'est pas toujours facile. Le choix des médicaments s'effectue au sein d'une centrale d'achat. Chaque service est doté d'un stock minimum de médicaments renouvelé 1 ou 2 fois par semaine par les préparateurs qui se réapprovisionnent auprès des fournisseurs. La continuité du service pharmaceutique est assurée par une astreinte. Elle va être facilitée par l'installation d'armoires sécurisées, assurant le suivi des médicaments prélevés la nuit ou le week-end.

## **Elle coordonne la pharmacovigilance.**

Lorsqu'un médicament est mis sur le marché, les risques

encourus lors de son utilisation à plus large échelle ne peuvent être entièrement connus. La pharmacovigilance française dispose d'un réseau très élaboré permettant de recueillir à différents niveaux les notifications des éventuels effets indésirables. Toute personne au sein de l'hôpital ayant connaissance d'un effet secondaire inattendu d'un médicament a l'obligation de le déclarer. Dominique Dardelle assure dans l'hôpital le lien entre les professionnels de santé et le centre régional de pharmacovigilance.

## **Elle vend au public des médicaments spécifiques.**

La vocation d'une pharmacie hospitalière a toujours été de se consacrer aux patients hospitalisés. Toutefois, des médicaments très spécifiques que l'on ne trouve pas en ville et les médicaments contre le virus HIV à double circuit ville hôpital sont délivrés seulement dans quelques pharmacies hospitalières agréées, pour faciliter leur accès à des patients sortant de l'hôpital ou habitant à proximité. Dans des locaux réservant un espace confidentiel, ouverts de 9 h 30 à 17 h 30 sans interruption et le samedi matin, un préparateur sous la responsabilité d'un pharmacien, accueille et conseille les patients. La liste de ces médicaments est réévaluée à tout moment pour permettre le relais de leurs distributions dès que possible par les pharmacies de ville qui offrent une plus grande proximité.

## **Elle participe à la recherche clinique.**

Les essais cliniques d'un médicament avant sa commercialisation sont en majorité effectués à l'hôpital. En raison de l'investissement important que ces investigations représentent pour les promoteurs industriels, des procédures rigoureuses sont appliquées pour leur dispensation. Elles nécessitent un suivi important des pharmaciens.



Armoire de médicaments sécurisée.



Distribution de médicaments.

### **Elle prend en charge les dispositifs médicaux stériles.**

Cette appellation dont l'équivalent Outre-Atlantique est le "medical device" recouvre des domaines différents, avec un catalogue de produits vaste allant des consommables de base, comme l'aiguille d'injection, à du matériel pouvant se substituer à la défaillance d'un organe (dialyseurs, valve cardiaque, implant oculaire...). Ces dispositifs, en plus du marquage CE, font l'objet d'une évaluation et d'une veille technique par l'AFSSAPS se rapprochant progressivement de celles appliquées au médicament.

L'évolution des matériaux et les contraintes d'hygiène font que ces produits, devant être à usage unique et stériles, dépendent en France du monopole pharmaceutique.

Anne Josephson, responsable de cette activité, est sollicitée par les équipes soignantes pour rechercher des produits plus ergonomiques, mieux sécurisés ou plus adaptés au confort du patient tout en respectant les contraintes budgétaires. Elle participe à la matériovigilance afin de faire évoluer le matériel. Elle est assistée par deux infirmières ayant une longue expérience du bloc opératoire de Foch. Deux agents administratifs assurent les commandes auprès des laboratoires. L'approvisionnement des services de soins est confié à l'équipe logistique de l'hôpital.

### **Elle garantit les opérations de stérilisation.**

En 2006, une nouvelle unité de stérilisation, une des plus modernes en France, a été installée, sur 800 m<sup>2</sup> sous les blocs opératoires. Équivalente aux unités industrielles, elle assure une sécurité optimale dans la maîtrise des infections. Sont traités non seulement les instruments de chirurgie recyclables de l'ensemble des blocs opératoires de Foch, mais aussi ceux du centre hospitalier de Neuilly-Courbevoie qui a confié à Foch la sous-traitance de cette activité.

La production est sous la responsabilité de Thierry Brebant.

Un cadre infirmier a en charge la gestion de l'équipe et une seconde infirmière assure la relation avec le bloc opératoire. La conception des locaux et leur aménagement sont d'avant-garde avec des espaces aérés, des équipements ergonomiques et un suivi des instruments permettant à tout moment de retrouver leur trace. Un pharmacien, Mina Gharib, coordonne le suivi de la qualité. La réalisation de cette unité a permis à l'hôpital Foch de conserver le savoir-faire d'une activité très convoitée par les industriels. L'évolution du marché de la stérilisation pourrait, à moyen terme, conduire à des partenariats.

### **Elle participe à l'enseignement.**

La pharmacie de l'hôpital Foch attire chaque année une dizaine d'étudiants pharmaciens en fin de cycle et des internes. Intégrés à des services cliniques, ils approfondissent leurs connaissances des pratiques médicales et soignantes tout en développant leurs capacités au service de la pharmacie. Une de nos anciennes internes, Odile Tillon, obtint un prix avec sa thèse sur la nouvelle stérilisation de l'hôpital dont elle suivit la réalisation avant de rejoindre l'équipe de direction. Deux collaboratrices actuelles sont également des ex-internes de Foch.

### **Les enjeux de la pharmacie à Foch**

Les consommations en produits pharmaceutiques à Foch atteignent, en 2007, 18 millions d'euros. Plus du tiers de ces dépenses est généré par une vingtaine de médicaments récents (traitements du cancer...) et des techniques innovantes (stents en cardiologie interventionnelle...).

La volonté de ne pas limiter l'accès de la population à ces progrès fait croître les dépenses. Afin de mieux maîtriser les coûts et évaluer les choix, de nouvelles règles de gestion (tarification à l'activité) ont été mises en place. Dans ce cadre,



La zone de reconstitution des instruments.

# La pharmacie de l'hôpital Foch

l'hôpital a signé avec les tutelles régionales, un contrat dit de "bon usage" dans lequel il s'engage à rendre plus transparente et sûre, l'utilisation de ces produits. La pharmacie est partie prenante dans deux projets, en coordination avec les prescripteurs et les soignants :

- **La prescription médicale informatisée.** L'objectif est d'avoir un support commun à l'ensemble des prescripteurs : l'ordonnance électronique. L'ensemble des prescriptions médicales (médicaments, examens de laboratoire ou de radiologie) et des prescriptions de soins sera enregistré sur un même support. Les prescriptions de médicaments, couplées à des systèmes experts munis d'alarmes, seront reliées à la gestion des stocks et à la distribution des médicaments. Ce projet ambitieux, parce qu'il implique l'adhésion de plusieurs corps de métier, démarrera dans deux services-pilotes de l'hôpital fin 2008, sous la coordination d'un médecin.
- **La préparation pharmaceutique des traitements du cancer.** Une unité centralisée de fabrication de poches de médicaments anti-cancéreux, aux normes industrielles et sous contrôle pharmaceutique, va être aménagée début 2009 au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital à proximité des services accueillant les patients. Cette organisation déchargera les infirmières de cette activité faite actuellement dans chacun des services pratiquant des cures de chimiothérapie. Karine Sejean pilote ce projet avec les oncologues et les infirmières. Ces investissements requièrent des moyens financiers et humains importants en raison des changements d'organisation et de pratiques des médecins, des soignants et des équipes pharmaceutiques.

## De nouvelles relations avec les patients .

Les travaux universitaires et les études menées par les caisses d'assurances maladie proposent d'accroître le conseil thérapeutique auprès des équipes soignantes et des patients. Pour s'en rapprocher la pharmacie hospitalière doit se dégager des tâches logistiques centralisées. Outre l'informatisation, des solutions apparaissent avec l'automatisation de la distribution et le développement de partenariats. Une nouvelle organisation pourrait alors être faite. La pharmacie serait répartie au sein des pôles médicaux qui ont des besoins en médicaments et matériels largement spécifiques. Les pharmaciens retrouveraient, ainsi, un de leur rôle antérieur auprès des équipes médicales et des patients : le conseil lors de la prescription et l'éducation thérapeutique du patient en continuité avec celui de son collègue de ville.

*Mady Letailleur, pharmacien Chef de Service.*



L'équipe de stérilisation.



Contrôle informatique des instruments.

# Léguer à la Fondation Foch, c'est s'investir pour l'avenir

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 décembre 1929, la Fondation est habilitée à recevoir des dons, des donations, des legs, ainsi que des assurances-vie, tous fiscalement déductibles.

Depuis sa création en 1929, la Fondation n'a cessé d'améliorer et de moderniser son hôpital. Grâce à ses fonds propres et aux donations et legs recueillis, l'hôpital Foch est devenu le plus grand établissement hospitalier privé à but non lucratif d'Ile-de-France. Son statut de droit privé lui permet de se remettre en cause, de s'adapter, d'innover et de contrôler ses prestations grâce à une gestion rigoureuse de ses moyens. Aujourd'hui, la Fondation poursuit l'œuvre entreprise, en collaboration avec le service public hospitalier, mais en conservant ses caractéristiques propres.

## Léguer à la Fondation Maréchal Foch, c'est s'investir pour l'avenir

Avec la durée de vie qui s'allonge, la santé et le bien-être de vos proches, comme de vous-même, font partie de vos priorités et vous tiennent à cœur. Investissez dans la Fondation Foch, fondation reconnue d'utilité publique, et contribuez

### Léguer, un geste d'amour tourné vers l'avenir.

Madame Durand, après le décès de son mari victime d'une très grave maladie, a décidé de léguer ses biens à la Fondation Maréchal Foch. Son geste permet à la recherche médicale d'avancer et de faire reculer la maladie pour les générations à venir.

ainsi activement à la construction de l'hôpital de demain. L'hôpital Foch s'est ainsi engagé à bâtir l'hôpital de demain, fondé sur une approche humaine, privilégiant l'accueil et la proximité, doté des

meilleures technologies et d'équipements de pointe. Nous pourrons alors toujours mieux accomplir notre mission : mieux soigner et mieux prendre soin de nos patients.

Pour concrétiser cette vision, nous nous sommes engagés dans une vaste opération de modernisation qui s'articule autour de deux grands projets complémentaires : l'extension et la rénovation des bâtiments actuels.

## Comment donner ou léguer à la Fondation Maréchal Foch ?

Il existe plusieurs façons de transmettre ses biens. Afin de vous permettre d'effectuer le choix le plus adapté à vos souhaits, nous vous donnons quelques informations qui vous permettront, nous l'espérons, de prendre une décision.

**Le don** peut être fait selon les modalités suivantes (voir le bon de soutien joint dans ce numéro) :

- par chèque à l'ordre de la Fondation Maréchal Foch,
- par prélèvement automatique à l'aide du bon de soutien joint,
- par virement sur le compte chèque postal de la Fondation, CCP 10 502 06 J 020 Paris,
- par internet sur le site de la Fondation, [www.fondation-foch.org](http://www.fondation-foch.org), en effectuant un don en ligne grâce au système de paiement sécurisé SOGENACTIF de la Société Générale.

**Le legs** est un don effectué par "testament", mot souvent considéré avec angoisse et rempli de mystères. Pourtant, rien n'est plus facile et moins coûteux que de faire son testament. Une rédaction maladroite peut rendre son exécution très difficile, voire impossible. Il est donc vivement conseillé de consulter un notaire.

Le legs peut porter sur l'ensemble de vos biens (legs universel) ou bien simplement sur une somme d'argent ou un bien immobilier (legs particulier). Vous conservez l'usage du bien concerné. Pour être conseillé selon votre situation familiale ou patrimoniale, vous pouvez vous adresser directement au notaire de votre choix ou à la Fondation Maréchal Foch qui vous mettra en relation avec un notaire.

Il existe 4 types de testaments :

### - Le testament olographe

De loin le plus répandu, c'est celui qui est "écrit en entier, daté et signé de la main du testateur". Facile à faire, rapide et peu coûteux. Il est nécessaire de consulter votre notaire qui vous éclairera sur sa rédaction, et gardera votre testament dont une mention sera faite au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés. Cette dernière formalité garantira la bonne exécution du testament qui ne pourra ainsi risquer d'être méconnu.

### - Le testament authentique

La présence de deux notaires ou d'un notaire et de deux témoins instrumentaires est obligatoire. C'est le notaire lui-même qui rédige sous la dictée de son client. Ensuite le notaire donne lecture du testament et tout le monde le signe, sauf le client s'il est dans l'impossibilité de le faire, ce qui sera expressément relaté dans l'acte. Son coût est plus élevé et son formalisme fait que son utili-

# Léguer à la Fondation Foch

sation est réservée à des circonstances particulières.

## - Le testament mystique

Pratiquement tombé en désuétude, il ne se justifie que

### Une règle importante, "la réserve des héritiers".

La part dont vous disposez librement pour transmettre vos biens à une Fondation ou une Association est appelée la "quotité disponible" et la part qui revient légalement aux héritiers est nommée "part de réserve".

par la volonté du testateur de vouloir conserver totalement secrètes les dispositions qu'il a pu prendre. Il est écrit par le testateur ou par un tiers ou même dactylogra-

phié, puis clos, cacheté et scellé. Il est remis ainsi au notaire en présence de deux témoins. L'inconvénient majeur est que le notaire ne peut pas vérifier si le testament comporte des erreurs juridiques qui pourraient le rendre inefficace.

## - Le testament international

Introduit en 1994 dans notre droit, il est bien adapté à la vie de ceux qui bougent beaucoup. Il sera utile pour un étranger vivant en France, pour un Français vivant à l'étranger, ou encore pour la personne possédant des biens dans différents pays. Il peut rester secret et être écrit dans n'importe quelle langue. Le notaire en présence de deux témoins recueille la déclaration du testateur confirmant qu'il s'agit de son testament dont il connaît le contenu.

Dans tous ces cas, le testament revêt un caractère strictement unilatéral. Il ne peut avoir qu'un seul auteur, d'où sa liberté de révocation. Il est toujours possible de modifier un

**Monsieur Legrand qui est soigné régulièrement à l'hôpital Foch a voulu faire un geste pour montrer sa reconnaissance. Il a souhaité faire un testament en faveur de la Fondation Maréchal Foch.**

**La Fondation l'a accompagné chez son notaire qui l'a aidé à rédiger son testament pour organiser la transmission de ses biens après son décès. Le testament ne prend effet qu'après le décès du testateur. Celui-ci peut, de son vivant, modifier ou annuler son testament.**

testament par un codicille ou de l'annuler par exemple par la rédaction d'un nouveau testament. La liberté testamentaire n'est pas sans entrave en France. Elle est ainsi limitée par les droits dits réservataires de certains héritiers (descendants, à défaut ascendants).

Les associations ou fondations reconnues d'utilité publique profitent d'une exonération totale des droits de succession lorsqu'elles reçoivent une donation ou un legs. Pour les personnes n'ayant pas de proche famille, cet attrait fiscal donnera une liberté plus grande de léguer ses biens.

La donation est un contrat par lequel le donateur donne, de son vivant, un bien qui lui appartient, irrévocablement et sans contrepartie. Le donataire, qui est le bénéficiaire de la

donation, peut être un organisme reconnu d'utilité publique comme la Fondation Foch. La donation ne prend effet qu'après entente des deux parties et se fait obligatoirement par un acte notarié lorsqu'elle porte sur un bien immobilier.

L'assurance-vie est plus qu'un produit d'épargne, placée auprès d'une compagnie d'assurances, de La Poste, ou d'une banque. C'est aussi un moyen de transmettre un patrimoine au moment du décès, tout en gardant la libre disposition de son épargne sa vie durant. Il est possible de désigner comme bénéficiaire une Association ou une Fondation, reconnues d'utilité publique, comme la Fondation Foch qui est exonérée des droits de succession.

La transmission temporaire d'usufruit est le droit de percevoir les revenus d'un bien (loyers de biens immobiliers, coupons d'obligations, dividendes d'actions). Ce droit peut être transmis à un tiers par donation, tout en conservant la nue-propriété du bien. Cette donation peut être faite pour une durée limitée, au minimum de trois ans, par acte notarié. Elle ne doit pas porter atteinte aux droits des héritiers réservataires (descendants, ascendants). À la fin de la période fixée, l'usufruit cesse, le donateur retrouve alors la pleine propriété du bien, et en perçoit à nouveau les revenus. Avantages, pendant la durée de cette donation, le donateur est exonéré d'ISF sur la valeur totale du bien et cette donation bénéficie intégralement à la Fondation. En effet, reconnue d'utilité publique, la Fondation Maréchal Foch est exonérée de droits de donation et d'impôt et taxes sur les revenus ainsi transmis.

**La Fondation peut vous aider à réfléchir à d'autres types de donation, comme la donation de la nue-propriété, le donateur conservant les revenus (l'usufruit).**

## Les avantages fiscaux à retenir

Lorsque vous nous adressez un don, vous recevez un reçu fiscal qui vous permet d'obtenir :

- à l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt de 66 %

**Si votre don est de 100 €, votre réduction fiscale (66 %) est de 66 €. Votre don ne vous coûte en fait que 34 €.**

appliquée sur le montant de votre don, pris dans la limite de 20 % de votre revenu imposable

(les dépassements de ce seuil peuvent être reportés sur 5 ans).

- à l'impôt sur la fortune, une réduction d'impôt de 75 % appliquée au montant de votre don.

**Vous pouvez également vous adresser directement à la Fondation Foch, Anne-Marie Caron, au 01 46 25 27 83.**

## Foch à l'honneur

Deux femmes médecins parmi les promus de la Légion d'honneur le 14 juillet : le docteur Darina Krastinova-Lolova, Chef de l'unité de chirurgie cranio-orbito-palpébrale, et le docteur Catherine Tainturier, Chef du service de médecine nucléaire et Présidente de la CME (Commission Médicale d'Établissement), ont été élevées au grade de chevalier de la Légion d'honneur. L'hôpital Foch se réjouit de ces éminentes distinctions et leur adresse ses chaleureuses félicitations.

### Docteur Darina Krastinova-Lolova

Elle est entrée à l'hôpital Foch en 1974, est nommée en 1988 Chef de l'Unité de Chirurgie Cranio-orbito-palpébrale. Cette femme hors du commun a eu un parcours atypique semé de rencontres bénéfiques. Née en Bulgarie, française d'adoption, bulgare de cœur et planétaire d'esprit, elle a appris auprès de son père, pionnier de la chirurgie cardio-vasculaire en Bulgarie, que *"l'amour guérit, et qu'il faut aimer les gens pour être un bon chirurgien"*.

Elève de Monsieur Paul Tessier en 1972 (grand maître et initiateur de la Chirurgie orbito-palpébrale à Foch), ses différentes expériences au sein du service des brûlés et du service de chirurgie cardio-vasculaire (Pr. Guilmet chirurgien cardio-vasculaire), ainsi que des relations très étroites avec les ophtalmologistes, l'ont menée au poste de Chef de l'unité de chirurgie cranio-orbito-palpébrale à l'hôpital Foch.

Une autre facette de sa personnalité, la chirurgie humanitaire (Hollande, Italie, Bulgarie) : elle a développé plusieurs nouvelles techniques pour restaurer un visage déformé par tumeur, maladie, accident, naissance... Devenue maître à son tour, elle a placé l'enseignement au même niveau que la chirurgie.

### Docteur Catherine Tainturier

Entrée à l'hôpital Foch en 1981 comme cardiologue, elle développe à leurs tout débuts les applications cardiologiques de la médecine nucléaire et est nommée Chef du service de médecine nucléaire en 1990. Forte de sa formation clinique et méthodologique, de son expérience et de sa volonté de développer des projets innovants, elle s'est employée à maintenir un excellent niveau de prestation tout en assurant la maîtrise des coûts de fonctionnement. Consciente des enjeux stratégiques de l'hôpital elle a très largement contribué, en collaboration avec la Fondation et la Direction générale de Foch, à la réussite de l'acquisition d'un matériel de haute technologie pour la prise en charge du cancer : le TEP-Scanner. Son engagement constant vis-à-vis de l'hôpital l'a poussée à participer à l'élaboration du Projet Médical d'Établissement et à s'investir particulièrement dans la démarche qualité dès 2004 et notamment dans le cadre d'une certification 2007 réussie. Éluée Présidente de la Commission Médicale d'Établissement en mai 2007, elle est régulièrement sollicitée pour la pertinence de son jugement et la pondération dont elle fait preuve dans la résolution de problèmes, assumant ainsi pleinement son rôle tant au sein de l'Établissement qu'à l'extérieur.

